

**Municipalité de Normétal  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1<sup>re</sup> Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le lundi 25 octobre 2021 à 19 h 30**

Sont présents : MM Roger Lévesque, maire  
Nestor Dubé, conseiller # 1  
Samuel Côté, conseiller # 2  
Ghislain Desbiens, conseiller # 3  
Steve Lamoureux, conseiller # 5  
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4  
Lise Bégin, conseillère # 6

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, secrétaire-trésorière

**1. Ouverture**

*Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.*

*Les membres du conseil ont reçu l'avis spécial de convocation. Il est mentionné également que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le code municipal, aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de cette séance.*

*En raison des mesures sanitaires, le conseil municipal et le public respectent la distanciation sociale.*

**2021.10.205 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée unanimement

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Autorisation pour l'accord de financement du projet déposé à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé.
3. Octroi du contrat - Services d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Rue, entre l'avenue Dr. Bigué et la 4<sup>e</sup> Avenue.
4. Offre de services de Consult'Eau pour les travaux préparatoires pour le remplacement du compteur d'eau au puits.
5. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
6. Période de questions.
7. Fermeture de la séance.

**2021.10.206 Autorisation pour l'accord de financement du projet déposé à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Normétal a obtenu le 10 septembre 2021 la confirmation de la sélection du projet « **Bercer et fleurir notre quotidien** » dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal approuve l'entente à intervenir entre les parties;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité demande au Gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu que la directrice générale madame Lyne Blanchet soit autorisée à signer

l'entente de financement à intervenir entre les parties, dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé.

Adoptée unanimement

2021.10.207

**Octroi du contrat - Services d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Rue entre l'avenue Dr. Bigué et la 4<sup>e</sup> Avenue**

**CONSIDÉRANT QU'**une seule firme d'ingénieur a déposé une offre pour des services d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Rue, entre l'avenue Dr. Bigué et la 4<sup>e</sup> Avenue en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels #2021-09 / 1529070 déposé sur SEAO le 22 septembre dernier. Cette firme est : SNC-Lavalin;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le comité de sélection et le résultat suivant :

<i>Firme</i>	<i>Note technique</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>
SNC-Lavalin	96,3	131 485 \$	8,08	1

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

**QUE** le mandat de réaliser des services d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection de la 2<sup>e</sup> Rue, entre l'avenue Dr. Bigué et la 4<sup>e</sup> Avenue de la Municipalité de Normétal soit confié à la firme SNC-Lavalin au montant de 151 174,88 \$ incluant les taxes.

**QUE** les plans et devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de service incluant tous les annexes, les addendas, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

**QUE** la présente résolution soit transmise à SNC-Lavalin ayant déposée une offre de services et M. Jean-Claude Dorvil, ing. MAMH.

Adoptée unanimement

2021.10.208

**Offre de services de Consult'Eau pour des travaux préparatoires pour le remplacement du compteur d'eau au puits**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Consult'Eau pour effectuer les travaux préparatoires pour le remplacement du compteur d'eau au puits du fait que celui-ci est défectueux;

**CONSIDÉRANT QUE** les phases du projet sont :

- 1- Travaux préliminaires pour le remplacement du compteur d'eau;
- 2- Installation du nouvel instrument de mesure de débit (débitmètre);
- 3- Collecte de données en vue de la demande d'autorisation au MELCC;
- 4- Demande d'autorisation au MELCC ;
- 5- Installation des équipements de chloration;

**CONSIDÉRANT QUE** certains résultats d'analyse de l'eau potable reviennent non conformes de façon sporadique;

**CONSIDÉRANT QU'**un système de chloration est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des analyses de fer et de manganèse permettent l'installation d'un système de chloration automatique, selon MM Annick Goulet, technicien en traitement de l'eau et Rodrigue Rouleau de Consult'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** les couts de la Phase 1 s'élève à 6 700 \$ plus les frais de déplacement, plus les honoraires pour demande de travaux supplémentaires, s'il y a lieu;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu que la directrice générale madame Lyne Blanchet soit autorisée à signer la soumission à intervenir entre les parties, dans le projet ci-haut énuméré.

**IL EST RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire 03-310-10-100-01.

Adoptée unanimement

2021.10.209

**Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Normétal désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Normétal prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée unanimement

**Période de questions**

2021.10.210

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Lise Bégin et résolu de clore la séance, il est 19 h 43.

Adoptée unanimement

---

Roger Lévesque  
Maire

---

Lyne Blanchet  
Secrétaire-trésorière